

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2022-044

Le 19 septembre deux mil vingt deux

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle des fêtes, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2022

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, Mme DUC, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, M. MARTIN, Mme VACHE, M. SILVY, Mme RIVIERE, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC

ABSENT AVEC POUVOIR : M. GIRARDOT (au profit de Mme GRONDIN COUPANEC)

ABSENTE EXCUSEE : Mme PARIOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. KALFON

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 26

Pouvoirs : 0

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Eau'Dyssée

Considérant la délibération n° 2022- 009 du 28 février 2022, fixant les montants et les attributaires d'une subvention pour l'exercice 2022.

Considérant qu'une somme de 2 000 € non affectés a été votée dans le but de pouvoir examiner des demandes ponctuelles en cours d'année,

Considérant qu'une nouvelle association, domiciliée à Limas, a vu le jour, l'association Eau'dyssée, qui vise à sensibiliser tout public aux enjeux de l'eau,

Considérant que cette association participe à la vie et à l'animation de la commune, notamment le 10 septembre, dans le cadre de la semaine du développement durable, avec un atelier intitulé « Eau'rigine » puis le 1^{er} octobre, en réalisant une fresque de l'eau,

Considérant qu'il est judicieux de soutenir financièrement cette association pour l'aider à développer ses projets,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 POUR), décide d'attribuer, pour l'exercice 2022, une subvention de 250 € à l'association Eau'Dyssée.

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire

